



COLLOQUE

L'ÉTABLISSEMENT STABLE : ENTRE AUTONOMIE ET DÉPENDANCE

29 June 2021
En visioconférence

INSCRIPTION OBLIGATOIRE - PLUS D'INFOS
ASSAS-UNIVERSITE.FR

32e colloque annuel du CEFEP

Le Centre d'études de fiscalité des entreprises de l'université Paris 2 Panthéon-Assas ([CEFEP](#)) a le plaisir de vous convier à son 32e colloque annuel, le mardi 29 juin 2021 de 13h55h à 17h, consacré à « **L'établissement stable : entre autonomie et dépendance** ».

Programme

13h55 – Ouverture du colloque par [Gauthier BLANLUET](#), professeur à l'université Paris 2 Panthéon-Assas, avocat, Sullivan & Cromwell LLP

14h00 – **L'établissement stable : une entreprise autonome ?**

1. **Autonomie et installation fixe d'affaires**
2. **Autonomie et agent dépendant**

Avec la participation de :

- > Philippe MARTIN, président de section au Conseil d'État
- > [Daniel GUTMANN](#), professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, avocat, CMS Francis Lefebvre Avocats

15h00 – **Les relations internes : les liens avec le siège**

1. **Traitements du côté de l'établissement stable**
2. **Traitements du côté du siège**

Avec la participation de :

- > Loïc de MAINTENANT, responsable fiscalité groupe, BNP Paribas
- > [Thomas PERROT](#), avocat, Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom LLP

16h00 - **Les relations externes : les distributions**

1. **Les distributions régulières**
2. **Les revenus réputés distribués**

Avec la participation de :

- > Emilie BOKDAM-TOGNETTI, maître des requêtes au Conseil d'État
- > [Bruno GOUTHIERE](#), avocats, CMS Francis Lefebvre Avocats

17h00 - Clôture du colloque

Accès

Les inscriptions se font par courriel auprès d'[Anne-Marie GARCONNAT](#).

Les identifiants et lien de connexion Zoom vous seront communiqués ultérieurement.